

Non classifié

Français - Or. Anglais

19 janvier 2022

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT****Examen de l'aide****Examen des politiques et programmes de l'Espagne en matière de coopération pour le développement****Aperçu de la coopération pour le développement mise en œuvre par l'Espagne**

14 décembre 2021

Cet aperçu de la coopération espagnole pour le développement a été établi dans le cadre de l'examen par les pairs 2021 du CAD consacré à l'Espagne et complète [le rapport d'examen par les pairs](#). Il contient des informations sur les politiques, les processus et les systèmes mis en place par l'Espagne, et se réfère aux indicateurs présentés dans le cadre d'analyse des examens par les pairs [\[DCD/DAC\(2020\)69/FINAL\]](#). Des informations supplémentaires, en particulier sur les dotations d'aide publique au développement (APD) de l'Espagne, figurent dans le [Profil de coopération pour le développement relatif à l'Espagne](#).

L'aperçu a été vérifié par l'Espagne et a été communiqué aux délégués pour information avant la réunion du CAD consacrée à l'examen par les pairs de l'Espagne, qui a eu lieu le 14 décembre 2021. Le document est désormais publié comme final et non classifié.

Le présent document est téléchargeable sur O.N.E. au format PDF uniquement.

**Personnes à contacter :**Joëlle Bénéfice, Tél. : +33 (0)1 45 24 95 07 [Joëlle.BENEFICE@oecd.org](mailto:Joëlle.BENEFICE@oecd.org)Emily Bosch, Tél. : +33 (0)1 45 24 93 37 [Emily.BOSCH@oecd.org](mailto:Emily.BOSCH@oecd.org)Cyprien Fabre, Tél. : +33 (0)1 45 24 91 17 [Cyprien.FABRE@oecd.org](mailto:Cyprien.FABRE@oecd.org)Claire Naval, Tél. : +33 (0)1 45 24 76 01 [Claire.NAVAL@oecd.org](mailto:Claire.NAVAL@oecd.org)**JT03488459**

# Aperçu de la coopération pour le développement mise en œuvre par l'Espagne

## Stratégie

### **Cadre d'action**

1. La vision globale de l'Espagne et l'architecture de la coopération espagnole pour le développement sont définis dans la [Loi de 1998 sur la coopération internationale pour le développement](#) (Gouvernement de l'Espagne, 1998<sup>[1]</sup>). Conformément à cette loi, la coopération pour le développement a pour objet de faciliter et de promouvoir le progrès économique et social des pays et territoires, d'éradiquer la pauvreté, de défendre et promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales, de favoriser le bien-être économique et social, et d'assurer la durabilité environnementale. La dernière [Stratégie de politique étrangère 2021-24](#) de l'Espagne donne explicitement la priorité à la santé, la nutrition, l'éducation, le changement climatique et l'égalité femmes-hommes dans le monde, et engage l'Espagne à allouer 0.5 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) d'ici 2023 (Gouvernement de l'Espagne, 2021<sup>[2]</sup>).

2. Cette loi est complétée par des stratégies de coopération pour le développement sur quatre ans, sous la forme de plans directeurs approuvés par l'ensemble du gouvernement. Le plan directeur actuel ([Ve Plan directeur 2018-21](#)), inspiré du Programme de développement durable à l'horizon 2030, vise à réduire la pauvreté et les inégalités, à renforcer la résilience et à fournir des biens publics mondiaux. Il met en avant quatre principes de développement transversaux : 1) droits de la personne ; 2) égalité femmes-hommes ; 3) diversité culturelle ; et 4) durabilité environnementale (MAUC, 2018<sup>[3]</sup>). Il se concentre essentiellement sur l'Amérique latine, le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. S'il entend contribuer à la concrétisation de l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD), le V<sup>e</sup> Plan directeur donne la priorité à 29 des 169 cibles relatives au développement durable. Ces cibles s'articulent autour des thèmes suivants : résilience, justice et démocratie, migrations, changement climatique, formation, innovation et nouvelles technologies. Ces cibles universelles servent ensuite de cadre de résultats global à l'Espagne. En 2019, le pays a assuré le suivi des progrès accomplis au regard des ODD sur la base de ces cibles. L'Espagne a également élaboré une [Stratégie humanitaire pour 2019-26](#) (AECID, 2019<sup>[4]</sup>).

3. L'Espagne soutient également la coopération multilatérale comme moyen de relever les défis mondiaux avec plus d'efficacité. Outre l'Union européenne (UE), le système des Nations Unies est son partenaire privilégié pour œuvrer à des défis tels que la paix, la sécurité, les crises environnementales et l'aide humanitaire. C'est pourquoi l'Espagne s'est engagée à soutenir les processus de réforme des Nations Unies. Elle signe des cadres de partenariat multilatéraux pluriannuels (*Marcos de Asociación Estratégicos* ou MAE) avec des partenaires multilatéraux clés (actuellement le PNUD, ONU Femmes et le FNUAP).

### **Orientation et base de la prise de décision**

4. Le plan directeur définit un cadre global pour la politique de développement, qui comprend des objectifs stratégiques, géographiques et sectoriels, et décrit le rôle des différents acteurs et instruments – aide humanitaire incluse. La stratégie d’engagement bilatéral diffère selon les catégories de pays ou de territoires, qui sont au nombre de trois (Tableau 1). Outre les 21 partenaires (en légère diminution par rapport aux 23 du plan directeur précédent), le plan directeur actuel identifie des pays de coopération avancée, avec lesquels l’Espagne collabore sur les questions relatives aux ODD.

**Tableau 1. Catégories définies par l’Espagne pour sa coopération bilatérale**

<b>Catégorie de partenariat</b>	<b>Partenaires les moins avancés</b>	<b>Partenaires à revenu intermédiaire</b>	<b>Pays de coopération avancée<sup>1</sup></b>
Orientation géographique	Éthiopie, Haïti, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Sénégal,	État plurinational de Bolivie, Cisjordanie et bande de Gaza, Colombie, Cuba, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Maroc, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Philippines	Brésil, Cabo Verde, Chili, Costa Rica, Égypte, Guinée équatoriale, Jordanie, Mexique, Panama, Tunisie, Uruguay
Orientation thématique	Accès aux droits et aux services essentiels, renforcement des institutions	Résilience, transition, qualité des services sociaux, diversité, inclusion et renforcement des institutions	Dialogue sur les politiques et coopération technique sur les politiques sectorielles et les biens publics régionaux et mondiaux

Note : <sup>1</sup>Aucun de ces pays n’est considéré comme un pays de partenariat.

Source : MAUC (2018<sup>[3]</sup>), *V Plan Director de la Cooperación Española 2018-21 (V<sup>o</sup> Plan directeur de la coopération espagnole)*.

5. Les orientations du plan directeur sont reprises dans des programmes bilatéraux via des partenariats sur quatre ans, ou cadres d’association pays (*Marcos de Asociación País*, MAP). Ces cadres, accessibles au public, sont élaborés par le biais d’un processus consultatif coordonné et couvrent l’ensemble des programmes de la coopération espagnole pour le développement, y compris ceux conçus et mis en œuvre par les communautés autonomes. Lors de l’élaboration de ces cadres, des consultations sont menées avec les communautés autonomes en Espagne, mais aussi directement avec les bureaux de coopération technique basés dans les pays et territoires partenaires.

6. Bien qu’ils interviennent dans la rédaction du plan directeur et des MAP, les acteurs ne relevant pas du ministère des Affaires étrangères, de l’Union européenne et de la Coopération (MAUC) et de l’Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) ne considèrent généralement pas ces documents comme étant contraignants.

7. Outre son propre plan d’action, l’AECID a élaboré, à l’intention du public, des orientations et des manuels sur ses instruments et modalités de coopération, en accord avec son programme en matière d’efficacité, ainsi que sur ses principaux thèmes transversaux : l’intégration de la dimension du genre, la diversité culturelle, l’inclusion du handicap et la mise en œuvre d’une approche fondée sur les droits de la personne.

## Dispositifs institutionnels

### ***Leadership, responsabilité, complémentarité et redevabilité de la coopération pour le développement de l'ensemble de l'administration publique***

8. Au sein du MAUC, le Secrétariat d'État à la Coopération internationale (SECI) définit l'orientation stratégique de la politique de développement de l'Espagne. Le SECI supervise les travaux de la Direction générale des politiques de développement durable (DGPOLDES), qui oriente et évalue la politique de développement et définit les priorités de l'aide publique au développement (APD) pour le MAUC et l'AECID.

9. Le ministère des Finances et de la Fonction publique définit le budget national et achemine l'APD vers les institutions de l'UE. Le Ministre des Affaires économiques et de la Transformation numérique (MINECO) est responsable des opérations d'allègement de la dette, gère le Fonds pour la promotion du développement (FONPRODE) en lien avec le MAUC et est directement responsable des contributions de l'Espagne aux banques régionales de développement et aux institutions financières. Le ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations gère le coût des réfugiés sur le territoire. D'autres ministères sont également impliqués, à travers la coopération technique ou les contributions aux organisations multilatérales.

10. L'AECID est responsable de la mise en œuvre des programmes bilatéraux et régionaux, de l'aide humanitaire et de la coopération financière, ainsi que des financements destinés aux organisations de la société civile (OSC) et aux organisations multilatérales. Trois autres institutions – la Fondation internationale et ibéroaméricaine d'administration et de politiques publiques (FIIAPP), la Fondation Carolina (Fundación Carolina) et la Société espagnole de financement du développement (COFIDES) – sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre du programme d'action de l'Espagne en matière de transfert de connaissances et de financement du développement. La FIIAPP, fondation publique, promeut, oriente et gère l'expertise publique espagnole, européenne et/ou des partenaires à l'appui de la réforme des politiques publiques. La Fondation Carolina est une structure publique-privée créée pour favoriser les relations culturelles et la coopération dans les domaines éducatif et scientifique. La COFIDES, détenue par le gouvernement espagnol et les quatre plus grands groupes bancaires commerciaux espagnols, contribue à l'internationalisation des entreprises et des activités économiques espagnoles et s'applique à promouvoir le développement économique et social des pays et territoires émergents. La COFIDES a été habilitée à assumer la gestion déléguée du budget de coopération pour le développement de l'UE en 2015.

11. Les communautés autonomes espagnoles sont responsables de leurs propres activités de coopération pour le développement. En 2018 et 2019, la coopération décentralisée a représenté en moyenne 12 % de l'APD totale de l'Espagne.

12. Compte tenu de la diversité de son système, l'Espagne a mis en place deux organes de coordination et un organe consultatif. La Commission interministérielle de coopération pour le développement est responsable de la coordination au sein de l'administration centrale, tandis que la Commission interterritoriale de coopération pour le développement coordonne l'action des autorités publiques, notamment des communautés autonomes et des collectivités locales. Le Conseil de coopération pour le développement est quant à lui responsable des consultations multipartites.

13. L'Espagne est présente dans les pays et territoires partenaires par le biais de ses réseaux d'ambassades et des 31 bureaux de coopération technique, 13 centres culturels et 4 centres de formation de l'AECID. Les bureaux de coopération technique rendent des comptes à la fois à l'Espagne et aux pays et territoires partenaires. Ils rédigent les MAP et sont habilités à approuver les budgets jusqu'à 15 000 EUR, tous les achats étant gérés par les services centraux.

14. Le MAUC rend compte chaque année au Parlement et au public de l'ensemble des activités de coopération pour le développement de l'Espagne. Le site [info@od](mailto:info@od) répertorie les flux financiers émanant

de l'ensemble des acteurs publics espagnols. Il est actuellement en cours de révision pour inclure des informations plus qualitatives sur les activités et les résultats en matière de développement (MAUC, s.d.<sup>[5]</sup>).

### ***Consultation et participation des parties prenantes***

15. Le V<sup>e</sup> Plan directeur valorise le rôle de différentes parties prenantes et l'Espagne collabore activement avec les gouvernements partenaires, les organisations multilatérales, la société civile, les entreprises et les instituts de recherche, tant au niveau stratégique qu'opérationnel. La rédaction des plans directeurs est le fruit d'une concertation étroite entre les ministères chargés de la coopération pour le développement et avec les partenaires clés de l'Espagne. Ces plans sont également examinés au sein du Conseil de coopération pour le développement (même si le dernier Plan directeur a été examiné mais non approuvé par le Conseil). Les MAP sont rédigés à l'issue d'un processus de consultation intensif mené, à la fois en Espagne et dans les pays et territoires partenaires, avec les ministères, les communautés autonomes, les OSC, les partenaires de développement et les représentants du secteur privé.

16. L'Espagne travaille actuellement à la rédaction d'une stratégie de soutien multilatéral et d'une stratégie de collaboration avec les OSC. Il n'existe pas de stratégie de collaboration avec le secteur privé.

### ***Ressources humaines, capacités et compétences***

17. L'Espagne dispose d'un système de gestion des ressources humaines dual, le personnel en poste en Espagne étant essentiellement composé de fonctionnaires évoluant entre les différents ministères et organismes publics, tandis que les agents travaillant à l'étranger sont le plus souvent sous contrat (Tableau 2). Le personnel local ne peut pas occuper de postes de gestion de projet ou de programme. Il n'existe à l'heure actuelle pas de planification stratégique des effectifs visant à former, fidéliser ou attirer le personnel adéquat. Le nombre total d'employés a diminué et environ 25 % des postes sont vacants.

18. Les instances dirigeantes entretiennent un dialogue structuré avec les syndicats du personnel au niveau des services centraux et l'AECID a créé un groupe de travail, « l'Agence que nous voulons », dans le but d'éclairer la réforme de l'agence. Ce groupe comprend des représentants du personnel des bureaux de coopération technique. Le personnel local n'est pas représenté dans les structures de consultation.

19. L'AECID entreprend actuellement un examen approfondi de son cadre de gestion des ressources humaines afin d'optimiser les capacités des équipes et d'améliorer leur développement professionnel. Un Plan pour l'égalité est également en cours de rédaction.

20. Le personnel a accès à des formations, notamment en matière de gestion axée sur les résultats. Des formations sont également accessibles au personnel recruté localement. Aucune formation spécifique n'est prévue pour le personnel en poste dans des contextes fragiles.

**Tableau 2. Répartition des effectifs de la coopération pour le développement de l'Espagne en 2020**

Institution	Espagne	Étranger		Sous-total
		Personnel international	Personnel recruté localement*	
AECID	440	127	325	892
Ministère des Affaires étrangères - SECI	19			19
Ministère des Affaires étrangères - DGPOLEDDES	27			27
FIIAPP	180	70		250
Fondation Carolina	22			22
<b>Total</b>				<b>1 210</b>

Note : \* Les agents recrutés localement sont des personnels de soutien et non des responsables de projets ou de programmes. Ce tableau ne fait pas apparaître les postes vacants. En novembre 2021, 154 postes étaient vacants à l'AECID, 8 au SECI et 9 à la DGPOLEDDES. AECID : Agence espagnole de coopération internationale pour le développement ; DGPOLEDDES : Direction générale des politiques de développement durable ; FIIAPP : Fondation internationale et ibéroaméricaine pour l'administration et les politiques publiques ; SECI : Secrétariat d'État à la coopération internationale.

## Financement du développement durable

### Volume et répartition de l'APD

21. En 2020, l'Espagne a fourni 32.8 milliards USD au titre de l'APD, ce qui représente 0.23 % de son RNB ; elle n'a donc pas respecté son engagement d'atteindre un ratio APD/RNB de 0.4 % à l'horizon 2020. Les dernières statistiques sur l'APD de l'Espagne et son approche en matière de financement du développement sont présentées et analysées plus en détails dans le [profil de coopération pour le développement établi par l'OCDE](#) (OCDE, 2021<sup>[6]</sup>).

22. En 2019, l'APD bilatérale représentait 36.2 % de l'APD brute totale. Globalement, les dotations d'APD bilatérale de l'Espagne reflètent ses priorités. En 2019, les pays les moins avancés (PMA) ont reçu 12.4 % de son APD bilatérale brute (soit 133.7 millions USD). Bien qu'inférieur à la moyenne du CAD, ce chiffre est cohérent avec le fait que les PMA ne représentent que 7 des 21 pays ou territoires partenaires prioritaires de l'Espagne (Tableau 1).

23. En 2019, l'aide-pays programmable a représenté 20.6 % de l'APD bilatérale brute de l'Espagne, contre 48.0 % en moyenne pour les pays du CAD. L'Espagne a fourni 1 % de ses versements d'aide-pays programmable sous forme de soutien budgétaire général ou sectoriel en 2019 ; la majorité (62 %) de son APD bilatérale était un panachage de coopération technique et de coopération financière via des interventions de type projet, tandis que 25 % sont allés à des fonds et programmes communs.

24. En 2019, la majeure partie de l'APD brute de l'Espagne (63.8 %) était de l'APD multilatérale fournie sous la forme de contributions aux budgets centraux et essentiellement allouée aux institutions de l'UE. L'écrasante majorité (94 %) des contributions multilatérales de l'Espagne en 2019 ont pris la forme de contributions aux budgets centraux, les 6 % restants étant pour l'essentiel des contributions faisant l'objet d'une affectation souple à des fonds et programmes communs.

25. L'Espagne met en œuvre la Recommandation du CAD sur les conditions financières et modalités de l'aide [\[OECD/LEGAL/5006\]](#) : l'élément de libéralité de l'ensemble des engagements bilatéraux était de 98.3 % en 2019, bien au-dessus de la moyenne du CAD de 93.4 %, et l'élément de libéralité de l'APD aux PMA était de 100 %.

26. L'Espagne doit encore s'employer à mettre en œuvre la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD [\[OECD/LEGAL/5015\]](#) : 17.5 % de l'APD bilatérale concernée par la recommandation étaient liés en 2019, contre 1.8 % en 2018. En 2019, l'aide liée *de jure* était principalement mise en œuvre par des ONG espagnoles pour des projets dans les domaines de la formation professionnelle, de la santé

reproductive, des droits de la personne, de l'eau et de l'assainissement (taille moyenne des projets : 82 000 USD) ou elle était liée aux programmes de langue espagnole dans des centres culturels et des bibliothèques (taille moyenne des projets : 41 000 USD).

27. En 2020, les rapports de l'Espagne au CAD et au Système de notification des pays créanciers (SNPC) sur les flux 2019 ne se sont vus attribuer que la note « passable », en raison d'incohérences dans les premières données communiquées et du fait que la qualité des données dans certaines catégories avait besoin d'être améliorée (p. ex. : types d'aide, modalités des prêts et montants de l'équivalent-don, arriérés) (OCDE, 2021<sup>[7]</sup>).

### **Approche en matière de financement du développement durable**

28. L'Espagne est un partenaire flexible, capable de s'adapter à différents contextes. Elle reconstruit actuellement ses partenariats stratégiques, après une décennie de coupes budgétaires qui ont rendu l'établissement de partenariats prévisibles difficile.

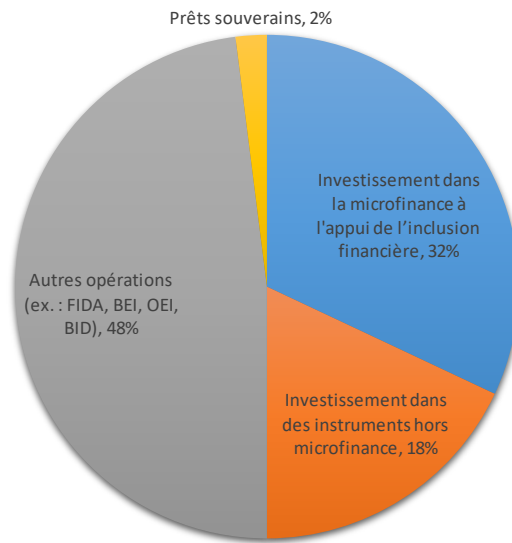
- L'Espagne a encore du chemin à parcourir pour respecter les engagements du Pacte de financement des Nations Unies, adopté en 2019, en termes notamment d'augmentation des financements aux budgets centraux et d'engagements pluriannuels vis-à-vis de ses partenaires des Nations Unies. Le financement volontaire des entités multilatérales avait bénéficié d'importantes augmentations au titre de l'APD avant les coupes budgétaires, mais elles ont été parmi les premiers partenaires à souffrir des compressions budgétaires qui ont commencé en 2009 et se sont accentuées en 2012.
- Les données de suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement ont montré que 57 % de l'APD examinée avaient été acheminés par les systèmes nationaux et que 85 % étaient inscrits dans les budgets des pays.
- L'Espagne apporte un soutien aux projets des OSC (entre 30 000 EUR et 300 000 EUR par projet) dans les pays et territoires avec lesquels elle a signé des MAP. Un soutien à plus long terme est apporté à des OSC précertifiées sous la forme d'un « *convenio* », qui permet des partenariats prévisibles pour une période d'au moins quatre ans et jusqu'à 2.5 millions EUR.

29. L'Espagne continue de solliciter des exonérations fiscales au titre des biens et services financés par l'APD dans les pays et territoires partenaires. Le gouvernement analyse actuellement les différentes pratiques relatives aux exonérations fiscales, en tenant compte de l'évolution de la position de l'UE sur la question.

30. L'Espagne est un fervent défenseur et utilisateur du soutien public total au développement durable (TOSSD), la norme internationale permettant de mesurer l'ensemble des ressources (et non seulement l'APD) mobilisées pour soutenir le Programme 2030. Le [rapport annuel](#) 2019 de l'Espagne sur le soutien total au développement durable présente à la fois des données sur l'APD et des données sur le TOSSD (MAUC, 2021<sup>[8]</sup>). L'approche TOSSD est également intégrée à la planification bilatérale dans les cadres de partenariat avec les pays.

31. Le Fonds pour la promotion du développement (FONPRODE) de l'AECID octroie des instruments de dette (prêts, crédits et lignes de crédit) aux autorités locales, régionales et nationales et à des entités financières locales, ainsi que des titres sous la forme de parts dans des organismes de placement collectif (Graphique 1).

### Graphique 1. Répartition du portefeuille du FONPRODE (2018)



Note : FIDA = Fonds international de développement agricole ; BEI = Banque européenne d'investissement ; OEI = Organisation des États ibéroaméricains ; BID = Banque interaméricaine de développement.

Source : élaboré à partir du dernier rapport annuel du FONPRODE : AECID (2021<sup>[9]</sup>), *Informe de actividad FONPRODE 2018 (Rapport d'activité du FONPRODE 2018)*, pp. 17-18 : [www.aecid.es/Centro-Documentacion/Documentos/Publicaciones%20AECID/Informe%20FONPRODE%202018.pdf](http://www.aecid.es/Centro-Documentacion/Documentos/Publicaciones%20AECID/Informe%20FONPRODE%202018.pdf).

#### ***Incitation à la mobilisation de financements additionnels pour le développement***

32. La nouvelle loi sur la coopération internationale devrait définir un nouveau cadre pour la collaboration avec le secteur privé. Il s'agit notamment d'encourager les entreprises du secteur privé espagnol à agir en faveur du Programme 2030 dans des domaines tels que la transformation numérique.

33. Aujourd'hui, le FONPRODE investit essentiellement dans des organismes de placement collectif (fonds) et via des lignes de crédit à des institutions de financement locales (services bancaires d'intermédiation) pour favoriser le développement de petites et moyennes entreprises et mobiliser des financements additionnels à l'appui du développement. En 2019, le FONPRODE a mobilisé 19.6 millions USD auprès du secteur privé.

34. La COFIDES est le conseiller financier du FONPRODE, et accorde également des prêts aux entreprises privées espagnoles à partir de ses propres ressources. Les prêts bilatéraux ont notamment permis d'investir dans des entreprises fabriquant des pièces automobiles au Mexique, dans l'acquisition d'un pourcentage supplémentaire de dette subordonnée dans une entreprise en Colombie et dans la fabrication de panneaux photovoltaïques au Kenya. La COFIDES fournit également des capitaux propres. En 2019, elle a mobilisé 43 millions USD auprès du secteur privé.

35. L'AECID, la COFIDES et l'UE ont mis en commun des ressources publiques afin d'attirer des participations directes d'investisseurs privés à un dispositif de financement mixte visant à soutenir la petite agriculture (le Fonds Huruma, voir l'Encadré 4 de [l'Examen par les pairs de 2021 consacré à l'Espagne](#)).

#### ***Financement axé sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la recherche de la paix***

36. L'attention portée par l'Espagne aux contextes fragiles se reflète dans les dotations d'APD qui leur sont destinées, passées de 7.6 % en 2016 à 46.0 % en 2019 (329.6 millions USD). En particulier, la part de l'APD consacrée à la paix s'est élevée à 10.7 % en 2019 et dépasse la part consacrée à l'aide



humanitaire (6.4 %) depuis 2018. Cette évolution est conforme à la Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix [[OECD/LEGAL/5019](#)], qui met en avant le principe de la prévention permanente, du développement chaque fois que possible et de l'action humanitaire si nécessaire.

## Systèmes de gestion

Tableau 3. Systèmes de gestion centrale de l’Espagne

	Commentaires
<b>Des systèmes permettant d'assurer la qualité de la coopération pour le développement sont en place, notamment :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Alignement et appropriation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ La présence au niveau local et les cadres bilatéraux permettent d'assurer l'alignement sur le contexte local.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Fonction d'audit interne et externe solide.</li> <li>● Accent mis sur le contrôle ex ante et les considérations budgétaires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des questions transversales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Vision intégrée de la pauvreté et des inégalités à travers une approche fondée sur les droits de la personne et reflétée dans la stratégie de diversité culturelle.</li> <li>▲ Engagement politique fort en faveur de l'égalité femmes-hommes qui se décline dans des activités intégrées et ciblées relevant de l'ensemble des programmes-pays.</li> <li>● Diminution de l'importance accordée à l'environnement et au changement climatique d'après les notifications faites au CAD ; importance plus grande accordée à l'adaptation au changement climatique qu'à son atténuation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Passation des marchés, attribution des contrats et conclusion d'accords</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'accent mis sur les contrôles ex ante et les contraintes administratives fait peser une charge administrative sur le personnel, et limite la flexibilité et l'efficacité lorsque les contextes évoluent.</li> <li>● La lourdeur des règles et des règlements administratifs a une incidence sur la qualité des partenariats.</li> </ul>
<b>Des systèmes et processus adéquats sont en place pour évaluer les risques et y faire face, notamment :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques stratégiques, réputationnels, en matière de programmation et de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Risques systématiquement évalués au niveau du pays et des partenaires en mettant l'accent sur le renforcement des institutions.</li> <li>▲ L'évaluation des risques et des pays s'appuie sur un large éventail de sources, notamment des groupes de réflexion au niveau local et en Espagne.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques de corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ La gestion du risque de corruption est intégrée aux codes de conduite de l'AECID et de la FIIAPP (y compris la lutte contre le blanchiment d'argent, les conflits d'intérêts, etc.).</li> <li>● Gestion des risques <i>ad hoc</i> et manque d'orientation de la part des services centraux sur la manière de traduire l'évaluation des risques en programmes et d'élaborer des mesures d'atténuation.</li> <li>● Système de signalement mis en place au niveau des services centraux, mais méconnu au niveau des pays ; les réponses apportées par le passé aux affaires de corruption n'incitent par ailleurs pas à les signaler.</li> <li>● Le partage de connaissances sur la gestion des risques de corruption pourrait être amélioré entre les parties prenantes espagnoles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Recommandation publiée, diffusée et intégrée au code de conduite ou de déontologie de l'AECID et de la FIIAPP.</li> </ul>

<b>Innovation et adaptation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La direction et le système interne promeuvent une culture de l'expérimentation et de l'adaptation aux évolutions du paysage du développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les partenaires apprécient la volonté de l'Espagne de répondre et de s'adapter à leurs besoins, mais les procédures administratives limitent la flexibilité.</li> <li>Capacité à établir des partenariats avec d'autres parties, en particulier l'Union européenne, lorsque l'Espagne n'est pas en mesure d'agir seule.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le membre dispose de capacités pour introduire, encourager, mesurer et développer les innovations à plus grande échelle dans ses activités de coopération pour le développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail en cours pour mobiliser les centres de formation régionaux de l'AECID en tant que pôles d'innovation et associer les acteurs locaux à l'identification des besoins et à l'élaboration et l'expérimentation de solutions innovantes.</li> </ul>
<b>Résultats, évaluation, gestion des connaissances et apprentissage</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion axée sur les résultats en matière de développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il existe un cadre institutionnel de résultats aligné sur les ODD, ainsi qu'un cadre commun de résultats au niveau des pays.</li> <li>Des efforts sont déployés pour communiquer les résultats liés aux ODD au sein des systèmes espagnols, mais il n'existe pas d'indicateurs communs.</li> <li>Une attention plus grande devrait être accordée au niveau des projets, en utilisant principalement les informations sur les résultats pour rendre des comptes et pour la mesure de la performance des différents programmes. Une initiative visant à renforcer la communication systématique des résultats à tous les niveaux a été lancée en 2020.</li> <li>Les examens annuels des MAP rendront compte des progrès réalisés au regard du développement et des résultats intermédiaires, mais aucun système n'est en place pour analyser les données recueillies ou partager les enseignements entre pays.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il existe une politique publique d'évaluation et des plans d'évaluation couvrant l'ensemble de la coopération publique de l'Espagne pour le développement.</li> <li>L'unité d'évaluation a pour mission d'évaluer l'ensemble des activités centrales de coopération pour le développement de l'Espagne.</li> <li>L'unité d'évaluation indépendante ne dispose pas d'un budget propre, mais son indépendance vis-à-vis des politiques et des programmes est assurée par le fait qu'elle se trouve sous la responsabilité directe du chef du SECI.</li> <li>Dans les faits, le nombre d'évaluations stratégiques est limitée, en dehors des évaluations des MAP et de l'évaluation du Plan directeur.</li> <li>Il n'existe aucun suivi des réponses des instances dirigeantes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des connaissances et apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'existe pas d'approche institutionnalisée de la gestion des connaissances et peu d'outils sont à disposition pour produire et partager des idées en interne.</li> <li>Des efforts sont déployés pour élaborer une vision partagée de l'apprentissage par le biais de la Commission interinstitutionnelle de coordination et de suivi du programme pour la transparence, la communication et la gestion des connaissances.</li> </ul>

- Capacités des pays partenaires

▲ L'ensemble des évaluations des MAP sont conduites avec le concours du pays ou territoire partenaire.  
▲ La FIIAPP apporte son soutien aux partenaires pour l'élaboration et l'évaluation de leurs propres politiques publiques.

Note : ▲ Les triangles verts font référence aux bonnes pratiques ; les cercles orange indiquent les domaines où des progrès ont été accomplis, mais où davantage pourrait être fait.

Source : ce tableau a été élaboré par le Secrétariat de l'OCDE suite à l'examen par les pairs consacré à l'Espagne du CAD-OCDE.

# Références

- AECID (2021), *Informe de actividad FONPRODE 2018 [Rapport d'activité FONPRODE 2018]*, AECID, Madrid, <https://www.aecid.es/Centro-Documentacion/Documentos/Publicaciones%20AECID/Informe%20FONPRODE%202018.pdf> (consulté le 27 juillet 2021). [9]
- AECID (2019), *Spanish Cooperation's Humanitarian Action Strategy 2019-2026*, Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, Madrid, <https://www.aecid.es/Centro-Documentacion/Documentos/201905%20Estrategia%20ingl%C3%A9s.pdf>. [4]
- Gouvernement de l'Espagne (2021), *2021-2024 Foreign Action Strategy*, Gouvernement de l'Espagne, Madrid, [https://www.lamoncloa.gob.es/consejodeministros/resumenes/Documents/2021/270421-foreign\\_action\\_strategy\\_2021-2024.pdf](https://www.lamoncloa.gob.es/consejodeministros/resumenes/Documents/2021/270421-foreign_action_strategy_2021-2024.pdf). [2]
- Gouvernement de l'Espagne (1998), *Ley 23/1998, de 7 de julio, de Cooperación Internacional para el Desarrollo [Loi 23/1998 du 7 juillet sur la coopération internationale pour le développement]*, Gouvernement de l'Espagne, Madrid, <https://www.boe.es/eli/es/l/1998/07/07/23/con> (consulté le 15 septembre 2021). [1]
- MAUC (2021), *Informe 2019: Apoyo Total de España al Desarrollo Sostenible Global AOD y otros flujos oficiales (TOSSD), [Rapport 2019 : Soutien total de l'Espagne au développement durable dans le monde : APD et autres apports publics (TOSSD)]*, Ministre des Affaires extérieures, de l'Union européenne et de la Coopération, Madrid, <http://www.exteriores.gob.es/Portal/es/SalaDePrensa/Multimedia/Publicaciones/Documents/Cooperacion/Analista/2019/Seguimiento/Libro%20Seguimiento%202019.pdf>. [8]
- MAUC (2019), *Spanish Cooperation's Humanitarian Action Strategy 2019-2026*, <https://www.aecid.es/Centro-Documentacion/Documentos/201905%20Estrategia%20ingl%C3%A9s.pdf> (consulté le 15 septembre 2021). [10]
- MAUC (2018), *V Plan Director de la Cooperacion Espanola 2018-21 [V<sup>e</sup> Plan directeur de la coopération espagnole 2018-21]*, Ministre des Affaires extérieures, de l'Union européenne et de la Coopération, Madrid, <http://www.exteriores.gob.es/Portal/es/PoliticaExteriorCooperacion/CooperacionAlDesarrollo/Documents/V%20Plan%20Director%20de%20la%20Cooperaci%C3%B3n%20Espa%C3%B1ola.pdf>. [3]

MAUC (s.d.), *Info@OD - Módulo de Análisis e Informes: sistema de información de la ayuda oficial al desarrollo [Module d'analyse et de rapports : système d'information pour l'aide publique au développement]*, <https://infoaod.maec.es/> (consulté le 15 septembre 2021). [5]

OCDE (2021), « DAC Statistical Reporting Issues in 2020 on 2019 Data », *DCD/DAC/STAT(2021)18*, [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT\(2021\)18/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT(2021)18/en/pdf) (consulté le 15 septembre 2021). [7]

OCDE (2021), *Les profils de coopération au développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5cd4ba84-fr>. [6]